

# Rwanda :Mettre fin à la confusion des Pouvoirs

---

Une des approches pour sortir le Rwanda de la crise.

La démocratie, ce « pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple » commence avec la distinction de ces trois postulats classiques. Quand ceux-ci sont confondus, cela traduit la fin de la démocratie et le pire des malheurs des citoyens. Or au Rwanda, la démocratie fut ,quand elle n´existait pas du tout ,un canard boiteux, avant de mourir lors de l´avènement du régime du Front Patriotique Rwandais en juillet 1994.

Sous le régime féodo-monarchique(période antérieure à 1959) l´élite politique tutsi a adopté et exercé un système de déconcentration qui a sacralisé l´exclusion et les malheurs de la majorité hutu. La Révolution Sociale de 1959 a mis fin à la servitude et à la légitimation de la domination mythique de l´ethnie tutsi sur le reste du Peuple rwandais. Elle a permis la mise en place d´institutions modernes, basées sur les postulats classiques de la démocratie et le principe de la séparation et de l´indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La première République fut marquée par des activités politiques de quatre Formations politiques :Le Mouvement Démocratique Républicain(MDR\_PARMEHUTU),l´Union Nationale Rwandaise(UNAR),l´Association pour la Promotion Sociale de la Masse(APROSOMA) et le Rassemblement Démocratique Rwandais(RADER).Même l´ethnie Twa ,minorité des minorités, avait son propre parti politique, ARADETWA.

La conjoncture politique troublée qui a prévalu de 1960 à 1967 (incursions des féodo-monarchistes exilés dans les pays limitrophes ,tutsi et hutu confondus) a radicalisé le nouveau régime démocratique .Celui-ci, en vue de combattre l´ »ennemie de la Révolution et de la République »,a pratiqué « une politique de criminalisation »non contre toute l´ethnie tutsi mais contre tous ceux qui ,de près ou de loin travaillaient en intelligence avec les » INgangurarugo ziYemeje kuba ingenzi(INYENZI) »,nom de guerre que se sont attribués tous les nostalgiques du pouvoir féodo-monarchique et en tête le Mwami Kigeli V Ndahindurwa., actuellement en exil aux Etats Unis d´Amérique.Le climat de méfiance interethnique entretenu par cette donne politique a,dit-on, basculé dans une politique d´exclusion de l´élite intellectuelle tutsi ,notamment de l´administration territoriale, des services de sécurité et de l´armée. Ce climat de violences politiques larvées signa très rapidement le certificat de décès de l´UNAR.Tendisque l´APROSOMA et une faction du RADER furent phagocytés par l´imposant parti majoritaire MDR.Dès 1965,ce parti ,sans concurrent en face, devint un Parti unique de fait, consacrant la concentration des pouvoirs dans les mains d´un seul homme (Président de la République) et réprimant tout courant contestataire qui voulait naître en son sein. Dans ce nouveau climat de malaise politique, le régime n´a pas pu se régénérer jusqu´aux troubles socio-ethniques de fin 1972 à début 1973,sur fond d´ »un génocide contre les hutu » du Burundi voisin. Le gouvernement Tutsi de ce pays venait d´éliminer systématiquement 200.000 à 300.000 hutu en une période de 6 mois.Un génocide totalement oublié !!!Au Rwanda, où le Président « fatigué » voulant modifier la Constitution pour s´offrir un autre mandat ; le prétexte fut trouvé par les hommes en uniformes dont la considération sociale n´était pas non plus au beau fixe .Un « coup d´Etat sans effusion de sang » porta au pouvoir ,le 5 juillet 1973, le Général-Major Juvénal Habyarimana ,un hutu nordiste, en remplacement de Grégoire Kayibanda , » père de l´Indépendance »,un hutu sudiste du centre.

La deuxième République proclama la « révolution morale » et la politique de coexistence pacifique des ethnies. En 1975, le Président Juvénal Habyarimana, plutôt que de relancer le pluralisme politique, décréta le monopartisme de droit en fondant le 5 Juillet 1975 le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), « creusé de l'unité nationale, de la paix et du progrès économique et social ». La paix civile ou plutôt la paix ethnique fut la règle d'or ! En 1978, après cinq ans de pouvoir militaire, le Parti unique dota le pays d'une nouvelle Constitution taillée sur mesure et transforma la Société rwandaise en une Société collective dirigée à « la nord coréenne ». « La démocratie responsable », les travaux communautaires de développement, le culte de la personnalité, l'argent, le pouvoir absolu autour d'un homme et de ses courtisans et la moralité douteuse de certains dirigeants, tous les ingrédients furent réunis pour faire pourrir un régime de « despotes éclairés ». En 1980, les mécontents, sous prétexte que le régime faisait la part belle aux tutsi, remirent en question la politique du système Habyarimana qui aurait mérité, en démocratie, une déchirure autre que l'exil du principal pilier de la 2<sup>e</sup> République, le Colonel Alexis Kanyarengwe, supposé d'avoir fomenté un coup d'Etat. La politique d'équilibre ethnique mise en vigueur s'est poursuivie mais dans une logique plus subtile de contrôler, dans tous les secteurs de la vie nationale, l'excédent de tutsi au delà de leur poids numérique national de plus ou moins 9% contre les 90% de hutu et le 1% de Twa. C'est ainsi que, fustigeant la politique de « discrimination positive » qui établit que, sous le régime Habyarimana, le commerce était dans les mains des tutsi à 80%, que dans l'enseignement la même ethnie tutsi était la plus scolarisée, que plus ou moins 60% du personnel de l'enseignement secondaire et supérieur était tutsi et que par ailleurs dans tous les autres secteurs de la vie nationale, l'ethnie Tutsi avaient dépassé la proportion de 20%\*, le FPR a justifié sa lutte armée pour libérer les tutsi. Cette politique des quotas ethniques, une des armes de la propagande du FPR contre le régime Habyarimana, selon laquelle l'ethnie tutsi était « objet de discrimination intolérable au Rwanda » ne pouvait et ne peut en aucun cas justifier une guerre qui fut si coûteuse en vies humaines, hutu et tutsi confondus. L'équilibre régionale adoptée et exécutée par le Gouvernement selon des critères subjectives et mal définies, dont la population préfectorale, le problème des réfugiés tutsi les plus vieux de la planète, deuxième un casse-tête politique sous le régime J. Habyarimana, furent des thèmes de propagande dont se sont servis tous ceux qui nourrissaient l'ambition excessive de prendre le pouvoir par défaut, sans mandat populaire.

Les réfugiés Tutsi, incapables d'intégration mais capables d'entrer dans le jeu d'influence dans les pays voisins du Rwanda contribuent à faire et défaire, depuis des décennies, les pouvoirs en place notamment au Burundi et en Uganda. Au Zaïre du Maréchal Mobutu, les Tutsi, réfugiés rwandais, naturalisés, ou « Zairwa » (faux zairois ou zairois d'origine rwandaise) ont infiltré, grâce au trafic d'influence (argent et sexe) tous les sommets du pouvoir. La guerre ethnique est larvée entre Batutsi-Banyamurenge et Bahutu, tous ou presque d'expression rwandaise. Le pavée était toujours dans la marre au Kivu et dans la capitale Kinshasa. En Uganda, les réfugiés Tutsi, sont persécutés par différents régimes ougandais, notamment celui de Milton OBOTE, pour crime d'ingérence dans les affaires intérieures du pays. Les jeunes réfugiés tutsi décidèrent de participer dans la guérilla de Yoweri Museveni, un hima, ethnie proche des tutsi. En contrepartie de cet engagement, Museveni leur promit de les conduire au Pouvoir à Kigali. De 1980 à 1988, la guérilla et le pouvoir de Museveni leur permirent de se préparer sur le plan militaire et politique et de mettre en place des réseaux de contact régionaux, internationaux et à l'intérieur du Rwanda pour isoler et miner, selon eux, « le régime raciste et régionaliste hutu », incarné par Juvénal Habyarimana. Le plan d'action pour la résolution définitive du problème des réfugiés rwandais en Uganda, mise en place par l'Accord quadripartite conclu le 30 juillet 1990 entre le Rwanda, l'Uganda, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et

l'Organisation de l'Unité Africaine devient caduc le 1<sup>er</sup> Octobre 1990, date de l'agression armée contre le Rwanda par le FPR/NRA

Assoiffés de pouvoir et de revanche et oubliant que toute guerre est un crime contre la paix et génératrice de malheurs du Peuple, les réfugiés Tutsi, dont certains étaient par ailleurs membres et commandants de l'Armée du Président ougandais Museveni, rebaptisés « INKOTANYI (combattants impitoyables) » déclarèrent la guerre contre le Rwanda, ce 1<sup>er</sup> Octobre 1990. « Démocratiser le pays, rapatrier les réfugiés Tutsi, éradiquer l'impunité et la corruption, et libérer l'ethnie tutsi « objet de discrimination intolérable »... », tous les prétextes furent également trouvés pour légitimer devant l'opinion nationale et internationale, un conflit armé, raciste et ethnique de reconquête du pouvoir au Rwanda et d'hégémonie régionale. Le Rwanda moralement et physiquement détruit, vit depuis, sans discontinuer, l'une des époques tragiques de son Histoire. Le pouvoir issu de cette guerre siège sur des hécatombes patriotiques ! Le héros de cette guerre des « patriotes » est cependant incapable de trouver un ton rassembleur sur tous ces dossiers, plus idéologiques, y compris ceux des acquis sociaux.

La Régime du FPR promeut actuellement l'impunité de sa politique et de ses dirigeants. Une certaine opinion reste fidèle à la vocation de ce régime et continue d'être le porte-parole des victimes choisies par elle et contre l'action efficace pour quantité d'hommes et de femmes dont l'indignation, si elle est restée isolée, se heurte à la toute puissance de l'Etat criminel de son Peuple. Le système juridique n'existe plus. Il a cédé la place à l'incurie et à l'arbitraire de l'appareil militaro-policiers. Le Tribunal Pénal International pour Le Rwanda qui, dès sa création par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, avait suscité l'espoir et l'optimisme du Peuple Rwandais, devient de plus en plus célèbre de pratiques, d'attitudes et de contradictions mis en lumière par la défense dans certains procès et joue un jeu hypocrite face à la culpabilité pour crime contre la paix et crime contre l'humanité à l'actif des militaires du FPR/APR. La confusion des pouvoirs et les rivalités de prétendus juges n'aident pas à la transparence du droit. Le Président du Rwanda, épris de pouvoir, d'enrichissement illicite et de violence politico-ethnique, est un autocrate absolu qui a droit de vie et de mort sur les citoyens. Le Gouvernement a en son sein des « hutu modérés », véritables poupées de ministres devant répondre devant un Parlement-croupion où siègent des députés ex-maquisards, et des soldats de l'APR cooptés ainsi que de hutu réduits au rôle de courtisans ventriotes, susceptibles de disparaître comme des outils qu'on jette après usage utile.

Dans ces conditions, on ne peut parler ni d'Etat de Droit ni de jurisprudence qui gagne en unité, de système judiciaire qui excelle en cohérence, de justiciable qui croit en l'équité et de contribuable confiant en économies. Restaurer l'Etat de Droit, respecter le pluralisme politique, refuser tout pouvoir issu des armes, d'un coup de force ou des guerres est un impératif incontournable. Le Rwanda a besoin d'une Loi fondamentale négociée, à travers un débat contradictoire à tous les niveaux de la Société pour devenir un outil au service de la démocratie et de l'intérêt général. Une Loi qui est l'expression d'un réel rapport de forces politiques une Loi qui force le respect scrupuleux de l'Etat de Droit et des principes fondamentaux fixés par la Constitution, une sorte de bible de la République, inviolable par les deux pouvoirs exécutif et législatif. Une Constitution qui n'est adaptable que par le Peuple lui-même. En effet, l'état de Droit, c'est la Loi. Or au Rwanda, l'esprit des lois s'est envolé depuis que le FPR émanation d'une armée étrangère et composé de maquisards tutsi, membres de cette même armée étrangère, la NRA ougandaise, a violé les frontières d'un pays souverain pour le conquérir et le gérer en occupants et non en citoyens patriotes. L'annulation du drapeau national, de l'hymne national et de la devise du pays et du Peuple par un homme illustre ce dérèglement des mœurs institutionnelles au Rwanda du Général Paul Kagame. Le Rwanda est ainsi voué à être en contradiction avec sa Loi fondamentale selon l'humeur du Chef de l'Etat qui, du haut de la tribune, semble dire que réadapter la Constitution sans

interroger le Peuple ne peut pas trahir le fondement même de la démocratie et de l'Etat de Droit.

Le Peuple Rwandais a besoin d'une Constitution qui permet d'améliorer considérablement la qualité des textes de loi et de la jurisprudence administrative existants - que le régime du FPR n'a jamais respectés- et qui écartent la prolifération des conflits des pouvoirs, entre ,d'une part les magistrats, les dirigeants et d'autre part, entre les magistrats et les » élus »du Peuple. Des conflits que menaceraient les uns et les autres du pire des dangers qu'est l'arbitraire vécu au quotidien Je suis de ceux qui sont convaincus que, quand la Loi n'est plus raison d'Etat ,toute la Société finit par se désintéresser de son Contrat social ;bref de s'affranchir de la Loi fondamentale et d'ignorer les droits et devoirs de chaque citoyen .Le Peuple rwandais en a assez de ses dirigeants ,non élus sur un mandat de probité et de transparence, qui ne lui servent pas d'exemple. Le malaise politique qui ,au Rwanda, vient du malaise social généralisé, de la cruauté toujours légitimée au nom d'une certaine Morale, accroît l'insécurité ,de même que l'arbitraire des services chargés de veiller à la sécurité des institutions et du Peuple.

Alphonse Bazigira

\*Voir ,BangamwaboFX et allii, dans « Les Relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'Octobre 1990.Genèse,soubassements et perspectives » .Editions Universitaires, Ruhengeri,1991.